

REPUBLIQUE DU NIGER

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE DIFFA

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21 Août 2000
Tél : (227) 20 540 046 - Email : crada015@yahoo.fr



Point sur les microprojets financés par le Fonds d'Appui Régional – facilité OP / PASR Région de Diffa

5 juin 2012

Rédaction équipe technique CRA Diffa, RECA, Dispositif FOP

1. Bilan de la 1^{ère} vague de MP / 2010 sur Fonds d'Appui Régional PASR

Les 45 dossiers de microprojets (MP) sont clôturés (la totalité des dossiers). Les pièces justificatives ont été envoyées à l'opérateur financier et les reliquats versés.

Le **montant final décaissé est de 238.876.122 F.CFA**, pour un montant prévu de 243.750.000 F.CFA, soit une différence de 4.873.878 F.CFA (2% du montant prévu).

Ce qu'il reste à faire :

Faire un bilan matériel des 45 MP : bénéficiaires, équipements de captage (forages, puits), équipements d'exhaure, équipement de distribution, protection des sites (clôture), fourniture de matériel agricole (canadiens, charrettes, appareil de traitement, lots de petits matériels), équipement de transformation (moulin, décortiqueuse, moulin à poivron, lots de petits matériels), constructions, jours de formation, autres.

Evaluation des MP / 2010 (démarrage du processus)

- MP pisciculture / à faire par l'équipe CRA/FOP
- MP Pêche : choix d'un processus d'autoévaluation assistée / TDR à préparer confié à l'ATN / Détermination du nombre de MP à évaluer, recrutement d'un consultant pour une première évaluation avec extension si les résultats sont conformes aux attentes
- MP agriculture : choix d'un processus d'autoévaluation assisté sur 5 MP / nécessaire de faire la mesure des surfaces qui seront comparées avec la situation de départ donnée par les attestations foncières pour 5 MP du département de Diffa.

Reprise de certains MP ayant rencontré des difficultés diverses (notes spécifiques de la CRA pour chacun en préparation).

Réflexion sur les MP féminins au niveau régional, qui restent limités à la fourniture de moulins, des jardins collectifs ou des « distributions de matériels » (se référer aux notes de la CRA).

Le nombre d'ha aménagés / mis en culture grâce aux MP :

Les dossiers de MP pour le développement des cultures irrigués indiquent les surfaces cultivées par les membres des OP / porteurs du MP, AVANT le MP. Ce sont les surfaces qui ont fait l'objet d'une attestation foncière. L'acquisition de moyens de captage et d'exhaure a permis aux producteurs d'augmenter significativement leurs surfaces. Ces nouvelles surfaces cultivées ne sont pas connues.

C'est pourquoi la CRA va lancer une évaluation avec mesures des surfaces cultivées en 2011 sur 5 MP dans un premier temps. En fonction des résultats, du temps nécessaire et du coût ce travail pourra être étendu.

2. Les microprojets de la deuxième vague MP / 2011

Au total, 83 microprojets ont été approuvés par les deux commissions départementales pour un montant de 357.450.500 F.CFA

Le montant validé par l'opérateur financier est de 358.017.412 F.CFA, dont 15.020.348 F.CFA d'apports des porteurs. Il faut voir d'où provient cette différence (566.912 F.CFA).

Chronologie des MP / 2011 – 2^{ème} vague

- ✓ Les commissions départementales de sélection / approbation ont eu lieu les 15 et 16 novembre 2011 à Diffa et les 24 et 25 novembre 2011 à Maïné.
- ✓ Janvier 2012 : Révision des dossiers et élaboration des dossiers techniques qui prennent en compte les décisions et modifications des commissions d'approbation.
- ✓ Elaboration des conventions de financement par la CRA et le dispositif FOP, et signature par le Président de la CRA et le porteur, avec visa du Maire.
- ✓ Mobilisation des apports des porteurs.
- ✓ Envoi des dossiers à l'opérateur financier à Niamey : 24 dossiers le 23 janvier 2012 et 58 dossiers le 10 février 2012.
- ✓ La réponse de l'opérateur est arrivée le 4 mai 2012. Pour Diffa : 33 dossiers conformes, 13 dossiers non conformes et 1 dossier « non parvenu », pour Maïné 23 dossiers conformes, 13 non conformes.
- ✓ Correction des dossiers non conformes et envoi du dossier manquant.
- ✓ Mission de l'opérateur financier pour validation des dossiers non conformes du 10 au 16 mai 2012 à Diffa. L'opérateur financier a donné un chronogramme de versement pour fin mai.
- ✓ Pour gagner du temps les ST/CRA/FOP ont appuyé le lancement des appels d'offre par les OP. Le dépouillement a été fait par les STD avec l'appui CRA/FOP, notamment en carburant et véhicule en l'absence du budget du PASR.
- ✓ Les financements des MP ont été virés sur le compte de l'IMF le 18 mai 2012 (14 MP) et le 28 mai 2012 (64 MP). Il manque le virement de la première tranche de financement de 5 MP (3 présentent une erreur de compte bancaire et 2 un montant insuffisant de l'apport personnel).
- ✓ Les commerçants ont déjà livré le matériel à certaines OP qui attendent la réception provisoire pour régler le fournisseur.

Les mesures et changements adoptés par la commission technique régionale pour les MP / 2011.

Les problèmes qui se sont posés pour la 1^{ère} vague de MP :

1. Au niveau de la maîtrise d'ouvrage

La majorité des membres des groupements sont pas ou peu alphabétisés et ne peuvent pas assurer les tâches liées à la maîtrise d'ouvrage (lettres de soumission, PV de dépouillement, rapport technique et financier). Les OP ne veulent pas faire appel à une structure pour assurer la maîtrise d'œuvre et les ONG capables de faire cela sont principalement dans la capitale régionale. Ce sont les services techniques et la CRA qui ont dû jouer ce rôle, en plus du suivi et/ou du contrôle.

Les montants prévus pour ces différents appui étaient variables d'un MP à l'autre mais sans logique, totalement absents dans certains cas.

Pour les MP 2011, le comité technique régional a pris la décision de prévoir dans chaque MP trois montants standardisés :

- Un **fonds de suivi** de 100.000 F.CFA, pour les frais de suivi des services techniques départementaux et communaux, et des autorités communales en fonction des cas. Compte tenu que les frais de suivi ne sont pas identiques en fonction des MP (distances, nombre de mission, etc.), ce fonds est géré sous forme d'une « caisse commune » par le SPD. Les ST préparent TDR et ordre de mission pour l'utiliser. Ce montant permet aux ST de participer au dépouillement des appels d'offre, de faire l'implantation des équipements, la réception des matériels, etc.) en fonction de la demande des porteurs.
- Un **fonds de contrôle** pour les MP d'infrastructures qui nécessitent la présence d'une personne spécialisée dans le suivi des travaux, au nom du porteur. Ce fonds permet de prendre en charge cette personne qui peut être du secteur privé ou public. Les montants sont compris entre 120.000 et 160.000 F.CFA en fonction des MP.
- Un **fonds d'appui à la maîtrise d'ouvrage** de 100.000 F.CFA par MP. Chaque OP recrute une personne qui sera chargée de tous les documents, justificatifs, rapports. Cette personne est du secteur privé (ONG, indépendant).

2. Au niveau des formations

Pour le renforcement des capacités des porteurs de projets (formations) se posaient également des problèmes :

- Le choix des formations et les thèmes n'avaient pas été faits par les porteurs mais définis ou ajoutés par les rédacteurs, sans analyse des acquis, besoins... Une majorité de formation concernait le célèbre module de formation sur « la vie associative ». Dans certains cas il n'y avait aucune formation de prévue.
- Les montants étaient prévus de manière « aléatoire », sans logique par rapport au nombre de membres, de thèmes...
- Les porteurs de projet prennent généralement un « opérateur de proximité » dont les prestations sont inégales et surtout non maîtrisables par la CRA. Ces opérateurs acceptent toute demande de formation.

Aussi, sur proposition de la CRA, le comité technique régional a pris la décision de placer un montant de 5% du MP pour la formation. La CRA proposera des formations en fonction des MP et/ou définira avec les porteurs leurs besoins.

Des formations seront groupées, par exemple pour les 5 MP d'aviculture, ou pour les groupements féminins sur l'entretien des moulins. D'autres formations seront individuelles mais les modules et le contenu seront préparés par la CRA. Les opérateurs de proximité pourront utiliser ce module.

Une note sur les programmes de formation est en préparation.